



**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE  
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Aurélie, tenue le 7 mai 2018, à 19 h 10, au 149, chemin des Bois-Francs à Sainte-Aurélie, comté de Beauce-Sud, et à laquelle sont présents, à l'ouverture de la séance, les membres du conseil suivants :

Claude Despars, conseiller  
Pauline Giguère, conseillère  
Annie Labbé, conseillère

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Donald Couture, maire suppléant. Sont aussi présents, Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, et Monsieur Serge Paquet, directeur des travaux publics, de l'urbanisme et du service des incendies.

Étaient absents, Madame Caroline Drapeau, conseillère et Messieurs René Allen, maire et Pascal Audet, conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, le maire suppléant, Monsieur Donald Couture, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

99-05-2018

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RÉSOLUTION N° 99-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des copies de l'ordre du jour disponibles pour les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil présents ont tous reçu une copie de l'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil présents sont d'accord à ce qu'il y ait dispense de lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le point suivant soit ajouté :

➤ 20.1 Vente de terrains

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

**2.0 Point ouvert pour des présentations**

**3.0 Adoption du procès-verbal du 9 avril 2018**

**4.0 Acceptation des déboursés**

**5.0 Suivi du budget**

**6.0 Affaires nouvelles**

6.1 Avis d'élection — Vacance au poste de conseiller # 5 —  
Démission de Monsieur Pascal Audet

6.2 René Allen, maire

6.3 Lumières de rue — Rue des Cormiers

6.4 Demande d'installation d'un Terminal Interac Desjardins

6.5 Fermeture d'une partie de la rue des Saules

6.6 Politique de location de salles

6.7 Financement temporaire règlement # 02-2017 (Réfection d'une  
partie de la rue des Saules)

6.8 Hydro-Québec — Entente de réalisation de travaux

**7.0 Affaires courantes**

7.1 Honoraires professionnels pour les audits financiers 2018

- 7.2 Renouvellement des assurances avec Groupe Ultima et la Mutuelle des municipalités du Québec
- 8.0 Urbanisme, voirie et travaux publics et réseau d'aqueduc**
  - 8.1 Urbanisme
    - 8.1.1 Adoption — Règlement n° 03-2018
    - 8.1.2 Adoption — Règlement n° 04-2018
    - 8.1.3 Adoption — Règlement n° 05-2018
    - 8.1.4 Dérogation mineure 135, chemin des Bois-Francs
    - 8.1.5 Dérogation mineure 179, rue des Saules
    - 8.1.6 Demande d'inclusion à la zone agricole
  - 8.2 Voirie et travaux publics
    - 8.2.1 Rapport des travaux
    - 8.2.2 Remplacement d'un ponceau rang St-Jean-Baptiste
    - 8.2.3 Remplacement d'un ponceau rang XI
    - 8.2.4 Adjudication — Surveillance des travaux d'une partie de la rue des Saules
    - 8.2.5 Déneigement — Libération de la retenue
    - 8.2.6 Achat de pièces pour le balai mécanique
  - 8.3 Réseau d'aqueduc
- 9.0 Service incendie, sécurité publique et sécurité civile**
  - 9.1 Service incendie
    - 9.1.1 Rapport mensuel du représentant
    - 9.1.2 Formation — Pince de désincarcération
    - 9.1.3 Entente de service opérationnelle avec l'unité d'urgence CAMBI
  - 9.2 Sécurité publique
    - 9.2.1 Barrage — Approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre
- 10.0 Conseil des maires de la MRC des Etchemins**
  - 10.1 Rapport mensuel du maire
- 11.0 Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)**
  - 11.1 Rapport mensuel du représentant
- 12.0 Régie Intermunicipale d'Assainissement des eaux du Canton de Metgermette (RIACM)**
  - 12.1 Rapport mensuel du représentant
- 13.0 Office Municipal d'Habitation de Sainte-Aurélie (OMH)**
  - 13.1 Rapport mensuel de la représentante
- 14.0 Comité de Développement de Sainte-Aurélie**
  - 14.1 Rapport mensuel du représentant
- 15.0 Bibliothèque, Culture et Politique familiale**
  - 15.1 Rapport mensuel de la représentante
- 16.0 Loisirs**
  - 16.1 Rapport mensuel de la représentante
  - 16.2 Tournoi de balle molle du 9 juin — Autorisations diverses
  - 16.3 Embauche — Coordonnateur du terrain de jeux
  - 16.4 Embauche — Moniteurs du terrain de jeux
  - 16.5 Terrain de jeux été 2018 — Tarification
  - 16.6 Jeux intervillages
- 17.0 Environnement et comité des ressources aquatiques**
  - 17.1 Rapport mensuel du représentant
  - 17.2 Demande d'utilisation d'un espace bureau et d'un ordinateur
- 18.0 Correspondance**
  - 18.1 Demande de la Fabrique de Sainte-Aurélie
  - 18.2 La Fondation Sanatorium Bégin
  - 18.3 Demande de Histoire et Patrimoine Ste-Aurélie
- 19.0 Rapport du maire**
- 20.0 Varia : point ouvert**
- 21.0 Période de questions**
- 22.0 Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

**2.0 POINT OUVERT POUR DES PRÉSENTATIONS**

**100-05-2018 3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018 (RÉSOLUTION N° 100-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal soit dispensé de faire lecture du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018 en vertu du règlement n° 279-96;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

**101-05-2018 4.0 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS (RÉSOLUTION N° 101-05-2018)**

Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des déboursés dans le cadre de la délégation de compétences règlement n° 06-2007. Les membres du conseil présentent les plus gros montants (500 \$ et plus).

Je, soussigné Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles.

---

Stéphane Héту  
Directeur général et secrétaire-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses apparaissant sur la liste des déboursés du mois d'avril 2018 pour un montant de **72 888,99 \$**, comprenant les dépenses incompressibles et les prélèvements bancaires déjà effectués.

**ADOPTÉE**

**5.0 SUIVI DU BUDGET**

Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des résultats, la conciliation fiscale de fonctionnement et la conciliation fiscale d'investissement abrégés au 30 avril 2018. Les membres du conseil ont tous reçu ces rapports ainsi que les documents internes de support. Des copies de ces états abrégés sont également disponibles pour les citoyens.

**6.0 AFFAIRES NOUVELLES**

**102-05-2018 6.1 AVIS D'ÉLECTION — VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER # 5 — DÉMISSION DE MONSIEUR PASCAL AUDET (RÉSOLUTION N° 102-05-2018)**

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission de Monsieur Pascal Audet;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du conseiller au poste # 5 a pris fin le 13 avril 2018, date de sa démission;

**CONSIDÉRANT QUE** ce 7 mai 2018, un avis de vacance du poste de conseiller # 5 est déposé par le secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** la vacance au poste de conseiller # 5 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de conseiller # 5 doit être comblé par une élection partielle;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le secrétaire-trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller # 5 de la Municipalité de Sainte-Aurélie, et avise également le conseil qu'il fixe, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 15 juillet 2018.

**ADOPTÉE**

103-05-2018 6.2 **RENÉ ALLEN, MAIRE (RÉSOLUTION N° 103-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à un conseil de décréter que n'entraîne pas la fin du mandat d'un membre son défaut d'assister à des séances dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge que les absences de Monsieur René Allen sont dues à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causent aucun préjudice aux citoyens de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal ne mette pas fin au mandat de Monsieur René Allen.

**ADOPTÉE**

104-05-2018 6.3 **LUMIÈRES DE RUE — RUE DES CORMIERS (RÉSOLUTION N° 104-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une nouvelle rue et qu'il y aura une nouvelle construction à l'été 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal ajoute 2 lumières de rue au DEL dans la rue des Cormiers;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

**ADOPTÉE**

105-05-2018 6.4 **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN TERMINAL INTERAC DESJARDINS (RÉSOLUTION N° 105-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** le point de service de Sainte-Aurélie de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce fermera ses portes le 8 juin prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal demande à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce de nous fournir, et ce, gratuitement, un terminal Interac;

**QUE** tous les frais relié à l'installation et l'utilisation mensuelle de ce terminal soit à la charge de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

**ADOPTÉE**

**106-05-2018 6.5 FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES SAULES (RÉSOLUTION N° 106-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plusieurs activités annuellement qui nécessite la fermeture d'une partie de la rue des Saules entre le stationnement de la salle municipale et la rue des Lilas;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise la fermeture de cette partie de la rue des Saules pour sécuriser les différentes activités, et ce, à chaque fois que ce sera nécessaire;

**QUE** Messieurs Stéphane Héту, directeur général et Serge Paquet, directeur des travaux publics soient et sont autorisés à permettre la fermeture lorsque nécessaire.

**ADOPTÉE**

**107-05-2018 6.6 POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES (RÉSOLUTION N° 107-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte la politique de location de salles de Sainte-Aurélie, telle que déposée à la table du conseil.

**ADOPTÉE**

**108-05-2018 6.7 FINANCEMENT TEMPORAIRE RÈGLEMENT # 02-2017 (RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES SAULES) (RÉSOLUTION N° 108-05-2018)**

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons obtenir un financement temporaire pendant la durée des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal demande un financement temporaire au Centre financier aux entreprises Desjardins pour un montant de 432 000 \$ dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la rue des Saules (règlement # 02-2017);

**QUE** le maire, Monsieur René Allen ou le maire suppléant, Monsieur Donald Couture et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Héту, soient et sont autorisés à signer l'entente avec le Centre financier aux entreprises Desjardins.

**ADOPTÉE**

**109-05-2018 6.8 HYDRO-QUÉBEC — ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX (RÉSOLUTION N° 109-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de signer une entente de réalisation de travaux avec Hydro-Québec pour l'installation d'une ligne électrique dans la rue des Cormiers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit un remboursement de 9 097 \$ si, au cours des cinq années suivant la date de mise sous tension de l'installation électrique, une nouvelle installation est raccordée à la portion de ligne faisant l'objet de la présente entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la dépense au montant de 9 097 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** le maire, Monsieur René Allen ou le maire suppléant, Monsieur Donald Couture et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Héту, soient et sont autorisés à signer l'entente avec Hydro-Québec.

**ADOPTÉE**

**7.0 AFFAIRES COURANTES**

**110-05-2018 7.1 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES AUDITS FINANCIERS 2018 (RÉSOLUTION N° 110-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de vérification de la firme comptable annuelle se termine avec la vérification 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la nomination d'une firme comptable pour la vérification annuelle de l'année 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 10 200 \$, plus les taxes applicables, pour l'audit du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

**111-05-2018 7.2 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES AVEC GROUPE ULTIMA ET LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (RÉSOLUTION N° 111-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal renouvelle les assurances de la Municipalité avec la MMQ pour la période 2018-2019 au montant total de 25 447 \$;

**QUE** le conseil municipal autorise la dépense et le paiement de cette dépense à même le budget courant.

**ADOPTÉE**

**8.0 URBANISME, VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ET RÉSEAU D'AQUEDUC**

**8.1 URBANISME**

**112-05-2018 8.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT N° 03-2018 (RÉSOLUTION N° 112-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement n° 03-2018 aux fins de modifier le règlement n° 07-2007 intitulé « Plan d'urbanisme » de façon à procéder à la concordance avec le nouveau règlement n° 126-17 de la MRC des Etchemins relatifs au schéma d'aménagement et de développement visant les dispositions concernant les usages non agricoles en zone agricole (conversion d'usages) et visant la modification des affectations dans le périmètre urbain.

**ADOPTÉE**

**113-05-2018 8.1.2 ADOPTION — RÈGLEMENT N° 04-2018 (RÉSOLUTION N° 113-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte règlement n° 04-2018 aux fins de modifier le règlement n° 08-2007 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications.

**ADOPTÉE**

**114-05-2018 8.1.3 ADOPTION — RÈGLEMENT N° 05-2018 (RÉSOLUTION N° 114-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement n° 05-2018 aux fins de modifier le règlement n° 09-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de construction et modifier les dispositions concernant la conversion d'un usage commercial ou industriel existant sur droit acquis à l'extérieur du périmètre urbain.

**ADOPTÉE**

**115-05-2018 8.1.4 DÉROGATION MINEURE 135, CHEMIN DES BOIS-FRANCS (RÉSOLUTION N° 115-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 9.1 du règlement de zonage 09-2007 interdit la construction d'un bâtiment complémentaire devant la façade du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire construire un garage de 22' X 26' à 15 mètres de la ligne avant;

**CONSIDÉRANT QUE** la cour arrière est en partie en bande riveraine et que les cours latérales son minimales;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule possibilité pour la construction est en façade du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la finition extérieure et le modèle du bâtiment seront du même type que le bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 135, chemin des Bois-Francis tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**116-05-2018**      **8.1.5 DÉROGATION MINEURE 179, RUE DES SAULES (RÉSOLUTION N° 116-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 9.1 du règlement de zonage 09-2007 interdit la construction d'un bâtiment complémentaire devant la façade du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire construire un garage de 28' X 20' à 10,9 mètres de la ligne avant;

**CONSIDÉRANT QUE** la cour arrière est en partie en bande riveraine et que les cours latérales son minimales;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule possibilité pour la construction est en façade du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la finition extérieure et le modèle du bâtiment seront du même type que le bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 179, rue des Saules tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**117-05-2018**      **8.1.6 DEMANDE D'INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE (RÉSOLUTION N° 117-05-2018)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'inclusion à la zone agricole du lot 6 198 295 par des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** cette inclusion a pour objectif d'inclure une érablière en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande la demande d'inclusion tel que présentée;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal demande à la Municipalité régionale de comté des Etchemins de procéder à la demande d'inclusion auprès de la Commission de protection des territoires agricoles du Québec;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**8.2 VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**8.2.1 RAPPORT DES TRAVAUX**

Monsieur Serge Paquet, directeur des travaux publics, présente le rapport des principaux travaux effectués en avril 2018 ainsi que ceux à faire en mai 2018.

118-05-2018

**8.2.2 REMPACEMENT D'UN PONCEAU RANG ST-JEAN-BAPTISTE (RÉSOLUTION N° 118-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer un ponceau dans le rang St-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est un ponceau d'envergure;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Excavation Lapointe & Fils inc. au montant de 24 081 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

**ADOPTÉE**

119-05-2018

**8.2.3 REMPACEMENT D'UN PONCEAU RANG XI (RÉSOLUTION N° 119-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer un ponceau dans le rang XI;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est un ponceau d'envergure;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de la firme Larivière & Fils de Beauce inc. au montant de 1 725 \$, plus les taxes applicables pour l'achat du ponceau. L'installation sera selon les tarifs en vigueur;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

**ADOPTÉE**

**120-05-2018 8.2.4 ADJUDICATION — SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'UNE PARTIE DE LA RUE DES SAULES (RÉSOLUTION N° 120-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** une soumission a été reçue pour la surveillance des travaux d'une partie de la rue des Saules à la suite de l'appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de la firme WSP Canada inc. est celle qui a le meilleur pointage suite à l'analyse des soumissions par le comité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette soumission est conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de la firme WSP Canada inc. pour la surveillance des travaux d'une partie de la rue des Saules pour un montant de 22 707,56 \$, incluant les taxes;

**QUE** la Municipalité informe la firme WSP Canada inc. de cette nomination.

**ADOPTÉE**

**121-05-2018 8.2.5 DÉNEIGEMENT — LIBÉRATION DE LA RETENUE (RÉSOLUTION N° 121-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal informe l'entrepreneur en déneigement de la Municipalité, soit 9060-1535 Québec Inc. / A.D. Roy, des éléments suivants qui ont été portés à sa connaissance:

- En vertu du point Q. du contrat, le conseil municipal retient un montant de la retenue contractuelle car le déneigement n'a pas été fait dans le rang St-Jean-Baptiste, une accumulation de plus de 7 centimètres a été constatée le 23 décembre 2017.
- En vertu du point Q. du contrat, le conseil municipal retient un montant de la retenue contractuelle car le déneigement n'a pas été fait dans le rang St-Jean-Baptiste, une accumulation de plus de 7 centimètres a été constatée le 13 mars 2018.

**QU'**en vertu du point AA. du contrat, le conseil municipal retient de la retenue prévue un montant de 200 \$ par infraction pour les points ci-dessus mentionnés, pour un total de 400 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** le conseil municipal autorise le versement de la balance de la retenue.

**ADOPTÉE**

**122-05-2018 8.2.6 ACHATS DE PIÈCES POUR LE BALAI MÉCANIQUE (RÉSOLUTION N° 122-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de pièces pour le balai mécanique (pompe à eau, filtreur, etc.) pour un montant approximatif de 2 375 \$, plus les taxes applicables à la compagnie Les pièces d'équipement Bergor inc.;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

**ADOPTÉE**

## **9.0 SERVICE INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **9.1 SERVICE INCENDIE**

#### **9.1.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT**

Monsieur Donald Couture, conseiller, mentionne que les pompiers ont dû sortir lors des forts vents.

#### **123-05-2018 9.1.2 FORMATION — PINCE DE DÉSINCARCÉRATION (RÉSOLUTION N° 123-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise les pompiers à suivre la formation pour les pinces de désincarcération et paie les heures de formation;

**QUE** le conseil municipal autorise également le remboursement des frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, conformément à la politique, en vigueur, de la Municipalité.

### **ADOPTÉE**

#### **124-05-2018 9.1.3 ENTENTE DE SERVICE OPÉRATIONNELLE AVEC L'UNITÉ D'URGENCE CAMBI (RÉSOLUTION N° 124-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** la personne ayant besoin d'être désincarcérée ou d'évacuation hors des voies carrossables doit être au cœur de nos interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité d'urgence CAMBI assure le service de désincarcération sans frais sept (7) jours semaines et vingt-quatre (24) heures par jour sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Aurélie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de l'unité d'urgence de CAMBI ont développé une bonne expertise en désincarcération et en évacuation au cours de ces années;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux (2) parties souhaitent travailler en harmonie sur les lieux des interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Aurélie peut inclure cette entente dans le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Etchemins;

### **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** l'unité d'urgence CAMBI continuera à offrir le service de désincarcération et d'évacuation hors des voies carrossables en collaboration avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Aurélie sur tout le territoire couvert par celui-ci;

**QUE** dans l'impossibilité de CAMBI d'offrir le service de désincarcération ou d'évacuation hors des voies carrossables sur le territoire couvert, pour une période donnée, celle-ci devra en informer la Municipalité et s'assura d'offrir un plan de relève à la Municipalité afin d'éviter la rupture de service;

**QUE** dans le but d'harmoniser le travail d'équipe lorsque les deux (2) parties auront à travailler ensemble, sauf dans les cas nécessitant plus de personnel, deux (2) pompiers seront jumelés avec deux (2) membres de l'unité d'urgence CAMBI pour la manipulation des pinces ou autres outils de désincarcération sous la supervision du responsable de la désincarcération

de l'unité d'urgence CAMBI. Un officier du Service de sécurité incendie devra accompagner en tout temps les pompiers choisis pour la manipulation des outils;

**QUE** chaque partie devra s'assurer que son personnel utilisant les outils de désincarcération détient la formation nécessaire ou que son personnel travaille sous la supervision d'un responsable ayant la classification;

**QUE** dans le but d'améliorer le travail d'équipe, un minimum de deux (2) pratiques annuelles devront se tenir entre les membres de l'unité d'urgence CAMBI et les membres du Service de sécurité incendie de *la municipalité de Sainte-Aurélie*;

**QUE** l'unité d'urgence de CAMBI s'engage à maintenir en force une assurance responsabilité couvrant l'Unité d'urgence de CAMBI lors d'interventions de désincarcération et d'évacuation hors des voies carrossables;

**QUE** *la municipalité de Sainte-Aurélie* s'engage à maintenir en vigueur une assurance responsabilité couvrant le Service de sécurité incendie lors d'interventions de désincarcération;

**QUE** Les deux (2) parties s'engagent à tenir des rencontres régulières afin de s'assurer du bon déroulement des interventions;

**QUE** cette entente sera renouvelable automatiquement à chaque année à moins d'un préavis de non-renouvellement de deux (2) mois par courrier recommandé par l'une ou l'autre des parties;

**QUE** le maire, Monsieur René Allen ou le maire suppléant, Monsieur Donald Couture et le directeur du service des incendies, Monsieur Serge Paquet, soient et sont autorisés à signer l'entente avec CAMBI.

## **ADOPTÉE**

### **9.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

125-05-2018

#### **9.2.1 BARRAGE — APPROBATION DE L'EXPOSÉ DES CORRECTIFS ET DU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (RÉSOLUTION N° 125-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur de la sécurité des barrages nous informe qu'il approuve l'exposé des correctifs et le calendrier de mise en œuvre établi par la Municipalité pour le barrage du lac des Abénaquis;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des droits exigibles pour le traitement de l'approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre résultant de l'évaluation de la sécurité du barrage au montant de 1 331 \$.

## **ADOPTÉE**

### **10.0 CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS**

#### **10.1 RAPPORT MENSUEL DU MAIRE**

Monsieur Donald Couture, maire suppléant a remplacé Monsieur René Allen, maire.

- Signature du protocole du plan de relance

**11.0 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEUCE-SUD (RICBS)**

**11.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT**

Monsieur Claude Despars, conseiller, nous fait le rapport des enfouissements. La récupération augmente, c'est une bonne nouvelle pour la Municipalité. La Régie embauchera 2 étudiants pour l'été. Un camion cube, au montant de 68 000 \$, a été acheté. La Régie a reçu un avis de non-conformité du MDDELCC, mais il n'y aura pas d'amende puisque les travaux correctifs sont prévus cet été.

**12.0 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU CANTON DE METGERMETTE (RIACM)**

**12.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT**

Monsieur Donald Couture, conseiller, mentionne qu'il y a eu une rencontre pour la présentation du rapport financier 2017. Un montant est prévu au budget 2018 pour le nettoyage futur des étangs. On va travailler sur l'entente intermunicipale prochainement.

**13.0 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-AURÉLIE (OMH)**

**13.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame Pauline Giguère, conseillère, mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion.

**14.0 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-AURÉLIE**

**14.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT**

Madame Caroline Drapeau, conseillère est absente et Monsieur Claude Despars, conseiller, était absent à la dernière réunion.

**15.0 BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**15.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame Caroline Drapeau, conseillère est absente.

**16.0 LOISIRS**

**16.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame Annie Labbé, conseillère, nous mentionne qu'il y a une nouvelle activité d'entraînement les mardis soir. De plus, il y aura un Duathlon le 26 mai prochain.

**126-05-2018 16.2 TOURNOI DE BALLE MOLLE DU 9 JUIN — AUTORISATIONS DIVERSES (RÉSOLUTION N° 126-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte de fermer la rue des Saules, pour la section comprise entre la rue des Lilas et le stationnement de la salle municipale, de 8 h le 9 juin à 3 h le 10 juin;

**QUE** le site des activités du tournoi soit délimité par des barrières, clôtures ou barricades;

**QUE** le conseil municipal autorise la vente de boissons alcoolisées du 9 juin 8 h au 10 juin à 3 h, la vente de telles boissons étant autorisée sur le site dédié aux activités du tournoi;

**QUE** le conseil municipal émet les autorisations suivantes à l'organisation du tournoi et à ses participants, autorisations requises dans le cadre du règlement # 02-2008 concernant la paix et le bon ordre:

- Permettre la production ou la diffusion de musique dont les sons dépassent 50 décibels le soir du 9 juin et jusqu'à 3 h le 10 juin.
- Consommer ou à avoir en leur possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée sur les lieux publics où se déroulent les festivités les 9 et 10 juin.

**ADOPTÉE**

**127-05-2018      16.3      EMBAUCHE — COORDONNATEUR DU TERRAIN DE JEUX (RÉSOLUTION N° 127-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte les recommandations du comité de sélection et procède à l'embauche de Madame Kelly-Ann Beaudoin à titre de coordonnatrice du terrain de jeux pour l'été 2018 et qu'il autorise Monsieur Stéphane Hétu, directeur général, à signer le contrat avec l'employée.

**ADOPTÉE**

**128-05-2018      16.4      EMBAUCHE — MONITEURS DU TERRAIN DE JEUX (RÉSOLUTION N° 128-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal confie l'embauche de moniteurs (trices) pour le terrain de jeux pour l'été 2018 aux membres du comité de sélection à la suite de rencontres à venir;

**QUE** le conseil municipal mandate Monsieur Stéphane Hétu, directeur général, pour signer les contrats avec les employées pour et au nom du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**129-05-2018      16.5      TERRAIN DE JEUX ÉTÉ 2018 — TARIFICATION (RÉSOLUTION N° 129-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Sainte-Aurélie fixe les tarifs pour le terrain de jeux pour la saison estivale 2018 comme suit:

<b>Enfant (s) (d'une même famille)</b>	<b>Terrain de jeux</b>
	<b>6 semaines</b>
1 enfant	85 \$
2 enfants	105 \$
3 enfants	125 \$
Additionnel	+ 15 \$ / enfant

\* 6 semaines (**lundi au jeudi**) semaines du 25 juin, 2, 9 et 16 juillet et 6 et 13 août

\*\* il n'y aura pas de terrain de jeux ni de service de garde pendant les deux semaines de la construction

\*\*\* 25 juin et 2 juillet, ce sont des journées fériées, il n'y aura pas de terrain de jeux ni de service de garde

**QUE** la Municipalité de Sainte-Aurélie fixe les tarifs pour le service de garde pour la saison estivale 2018 comme suit :

Saisonnier, période du matin: 45 \$ / enfant / 6 semaines  
Saisonnier, période du soir: 45 \$ / enfant / 6 semaines  
Occasionnel: 2,50 \$ / période / enfant

**ADOPTÉE**

**130-05-2018 16.6 JEUX INTERVILLAGES (RÉSOLUTION N° 130-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite avoir une équipe pour la représenter;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise un soutien financier pour les jeux intervillages au montant de 250 \$, si une équipe représente la Municipalité de Sainte-Aurélie.

**ADOPTÉE**

**17.0 ENVIRONNEMENT ET COMITÉ DES RESSOURCES AQUATIQUES**

**17.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame Annie Labbé, conseillère, mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion.

**131-05-2018 17.2 DEMANDE D'UTILISATION D'UN ESPACE BUREAU ET D'UN ORDINATEUR (RÉSOLUTION N° 131-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Riverains du Lac des Abénaquis (ARLA) a engagé un étudiant pour les travaux d'été;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier aura besoin, et ce, de façon régulière d'utiliser un ordinateur et un espace bureau pour la rédaction de rapports et autres durant la période estivale 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est disposés à offrir ce service pour cette période;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'utilisation d'un espace bureau et d'un ordinateur à l'étudiant de l'ARLA pour la période estivale 2018 sur les heures ouvrable de la Municipalité, et ce, à titre gratuit.

**ADOPTÉE**

**18.0 CORRESPONDANCE**

**132-05-2018 18.1 DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-AURÉLIE (RÉSOLUTION N° 132-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Despars  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de la Fabrique de Sainte-Aurélie pour passer le balai mécanique sur le nouvel asphalte de la cour de l'église.

**ADOPTÉE**

133-05-2018      18.2    **LA FONDATION SANATORIUM BÉGIN (RÉSOLUTION N° 133-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Aurélie participe au tournoi de golf bénéfique de la Fondation Sanatorium Bégin pour un montant total de 150 \$;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

**ADOPTÉE**

18.3    **DEMANDE DE HISTOIRE ET PATRIMOINE STE-AURÉLIE**

Monsieur Michel Bélanger, administrateur du Vieux-Moulin, demande à la Municipalité de prendre en charge une partie de l'administration du Vieux-Moulin puisqu'ils ne sont pas en mesure de trouver une personne pour faire ce travail. Monsieur Bélanger fournira des documents explicatifs et détaillés des besoins à la Municipalité et une décision sera prise par la suite.

19.0    **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Donald Couture, maire suppléant, nous mentionne qu'il a assisté à une rencontre de la RIACM, au souper des bénévoles de la Municipalité, à l'assemblée de la Caisse Desjardins et à une session de travail à la MRC des Etchemins.

20.0    **VARIA**

134-05-2018      20.1    **VENTE DE TERRAINS (RÉSOLUTION N° 134-05-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède une grande parcelle de terrain près du puits situé au 120 rue des Saules;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait possible de lotir des terrains qui ne sont pas nécessaire à la Municipalité dans cette grande parcelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est prête à vendre ces terrains;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal fasse lotir les terrains disponibles sur le lot 5 178 615.

**QUE** le conseil municipal publie un appel de propositions dans le quotidien local pour la vente des terrains.

**ADOPTÉE**

21.0    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent à diverses questions de l'assemblée. La période de questions débute à 20 h 40 pour se terminer à 20 h 40. Les questions et commentaires portent sur:

➤ Néant

135-05-2018 22.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE (RÉSOLUTION N° 135-05-2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé  
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

**QUE** cette séance soit levée, il est 20 h 40.

**ADOPTÉE**

---

**Donald Couture**  
Maire suppléant

---

**Stéphane Héту**  
Directeur général et secrétaire-trésorier